

République Française

Département
Aveyron

Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARVIEU**

Séance du 25 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.

La séance est publique.

Étaient présents : Mmes Hélène BOUNHOL-CHAUCHARD, Claudien BRU, Cécile COSTES-MARTY, Monique PUECHGUIRAL, Mrs Gilles BOUNHOL, Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Pierre BLANCHYS, Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID,

Mr Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14 - présents : 14
- votants : 14 - absent : 0

Date de convocation : 21 février 2020

Date d'affichage : 21 février 2020

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la commune (joint à la convocation).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2019	Fonctionnement	685 062.21	818 624.47	+ 133 526.26
	Investissement	624 018.49	645 705.00	+ 21 686.51
Reports de l'exercice antérieur 2018	Fonctionnement		90 556.86	
	Déficit d'investissement	94 041.14		
Reste à Réaliser 2019 à reporter en 2020		119 590.13	166 932.22	+ 47 342.09

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2019 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du Budget Principal de la commune SONT APPROUVES par 13 voix

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 du budget M49 Assainissement (joint à la convocation).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2019	Fonctionnement	37 371.65	33 912.98	- 3 458.67
	Investissement	6 150.68	24 758.00	+ 18 607.32
Reports de l'exercice antérieur 2018	Excédent de fonctionnement		5 563.41	
	Excédent d'investissement		52 590.17	
Reste à Réaliser 2019		0	0	0

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2019 du budget M49 Assainissement conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget M49 Assainissement SONT APPROUVES, par 13 voix

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET BOUCHERIE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Boucherie (joint à la convocation).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2019	Fonctionnement	1 184.28	7 865.00	+ 6 680.72
	Investissement	9 064.64	8 192.77	- 871.87
Reports de l'exercice antérieur 2018	Excédent fonctionnement			
	Déficit d'Investissement	7 520.98		
Reste à Réaliser 20189		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2019 du budget Boucherie conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget Boucherie SONT APPROUVES par 13 voix

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET ANNEXE GARAGE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Garage (joint à la convocation).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2019	Fonctionnement	1 061.70	6 795.46	+ 5 733.76
	Investissement	3 822.95	3 716.79	- 106.16
Reports de l'exercice antérieur 2018	Excédent de fonctionnement.		3 732.21	
	Déficit d'investissement	3 716.79		
Reste à Réaliser		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2019 du budget Garage conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget Garage SONT APPROUVES par 13 voix

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET STATION SERVICE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Station-Service (joint à la convocation)

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2019	Fonctionnement	513 001.30	513 921.05	+ 919.75
	Investissement	13 475.49	10 954.00	- 2 521.49
Reports de l'exercice antérieur 2018	Excédent fonctionnement		6 423.68	
	Excédent d'investissement		10 450.49	
Reste à Réaliser		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2019 du budget Station-Service conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget Station Service SONT APPROUVES par 13 voix

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Photovoltaïque (joint à la convocation).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2019	Fonctionnement	11 332.62	0.25	- 11 332.37
	Investissement	6 994.55	8 035.00	1 040.45
Reports de l'exercice antérieur 2018	Excédent fonctionnement		3 477.25	
	Excédent d'investissement		13 313.70	
Reste à réaliser 2019		0	0	0

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2019 du budget Photovoltaïque conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget Photovoltaïque SONT APPROUVES par 13 voix

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Lotissement Le Clos (joint à la convocation)

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2019	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Reports de l'exercice antérieur 2018	Excédent de fonctionnement		1 163.50	
	Excédent d'investissement		665.29	
Reste à réaliser 2019 à reporter		0	0	0

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2019 du budget Lotissement Le Clos conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget Lotissement Le Clos SONT APPROUVES par 13 voix

**DEMANDE ACHAT TERRAIN
LA LANDE A ARVIEU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 20 septembre 2017, qui stipulait la vente d'une parcelle à monsieur et madame Gilbert DEJEAN et à monsieur et madame Philippe LACAZE au tarif de 12 € le m², respectivement au nombre de m² à acquérir par l'une ou l'autre des parties, au vu du document d'arpentage à établir par un géomètre.

Monsieur le maire informe l'assemblée

- Du courrier reçu en date du 19 septembre 2019 de M. et Mme DEJEAN Gilbert informant la commune qu'ils renonçaient à cette acquisition,

- Du courrier reçu en date du 20 décembre 2019 de M. et Mme LACAZE Philippe, qui stipule que compte tenu du désistement de M. et Mme DEJEAN Gilbert, ils font part de leur souhait d'acquérir les deux parcelles, pour une surface de 558 m²,
au vu du document d'arpentage établi par ABC Géomètres-Experts.

Le conseil municipal, à 14 voix pour,

DONNE son accord pour céder ces deux parcelles, d'une surface totale de 558 m² à monsieur et madame Philippe LACAZE,
FIXE le tarif de vente à 12 €/m²,
DECIDE que tous les frais inhérents à cette affaire (géomètre, notaire) seront à la charge de monsieur et madame Philippe LACAZE,
AUTORISE monsieur le maire à signer les différents documents relatifs à cette vente.

VENTE PORTION DOMAINE PUBLIC A NOTRE-DAME-D'AURES

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande de M. LINARES Thierry résidant à Notre Dame d'Aures, d'acquisition d'une petite partie de domaine public située en continuité de son jardin et jouxtant son habitation.

Il précise qu'il s'est lui-même rendu sur le terrain avec M. Jean-Michel ALBOUY afin de voir l'état des lieux. Un accord de principe avait été donné par le conseil municipal le 16 juillet 2019.

Il présente le document d'arpentage, édité par Anne TAILLEFER, géomètre, qui fait apparaître ce projet d'acquisition. Il s'agit d'une petite portion de domaine public d'une contenance de 58 m².

Monsieur le maire précise :

- que ce délaissé (domaine public non cadastré) peut être déclassé de fait, compte tenu que ce n'est pas de la voirie communale, ni un chemin rural,
- que ce délaissé n'est pas à l'usage du public,
- que le domaine public doit être cédé en priorité aux riverains directs.

Après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier, le conseil municipal, à 14 voix pour

CONSTATE la désaffectation du délaissé de domaine public

DECIDE de vendre ce délaissé au riverain direct, M. Thierry LINARES

AUTORISE le déclassement de cette portion de domaine public,

FIXE le prix de vente à 3€ le m²,

DECIDE que tous les frais inhérents (géomètre et notaire) seront à la charge du demandeur,

AUTORISE monsieur le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

**CHEMINS RURAUX DE SERIEUX
MISE A ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIENATION**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'agrandissement d'un bâtiment agricole à Sérieux par M. Laure Theron, et sa demande d'aliénation du chemin de Sérieux qui part vers le ruisseau de Grézac, et qui passe en limite de sa propriété.

Il précise que Monique PUECHGUIRAL, Pierre BLANCHYS se sont rendu sur le terrain, en présence de Laure THERON et Laurent ANGLES, propriétaire riverain.

Un accord de principe avait été donné en conseil municipal du 17 septembre 2019. Il avait alors été demandé à M. Laure Théron, de mandater un géomètre pour déterminer les surfaces réelles et le bornage.

Monsieur le Maire présente :
un premier document d'arpentage établi par Mme Anne Taillefer géomètre, qui fait apparaître les parties concernées par cette demande :

- L'entrée du chemin située contre le bâtiment agricole de M. Didier THERON, d'une surface de 874 m²,
- Dans la continuité, le chemin rural d'une surface de 3994 m², allant jusqu'au ruisseau,
- De plus, ce document d'arpentage fait apparaître une portion d'un autre chemin rural à aliéner pour une surface de 672 m².

Monsieur le maire précise que l'ensemble des parcelles riveraines de ces deux chemins, appartient à M. Didier Théron.

Le deuxième document d'arpentage établi par Mme Anne Taillefer, concerne divers échanges entre M. Didier Théron et ses voisins. Il est proposé d'effectuer à une régularisation de l'emprise de la voie communale, par l'acquisition par la commune de 14m² auprès de l'indivision Angles-Fabié.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour

EMET un avis favorable à l'aliénation des deux chemins précités, à M. Didier Théron
EMET un avis favorable à la régularisation de l'emprise de la voie communale, à M. Didier Théron,
DECIDE de la mise à l'enquête publique,
FIXE le prix de vente à 1€/m²,
PRECISE que tous les frais inhérents à cette affaire (géomètre, notaire, commissaire enquêteur) seront à la charge de M. Didier Théron, demandeur,
AUTORISE monsieur le maire à effectuer les différentes démarches nécessaires à cette décision.

MISE A DISPOSITION DE LA BASE NAUTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

Monsieur le maire propose de mettre en location le centre d'hébergement de la base nautique, pour la prochaine saison estivale.

Il informe l'assemblée de la proposition reçue de l'association Egalité sur l'Eau qui, en assurant la gestion et l'animation du centre, apportera un service et une activité supplémentaire sur la plage d'Arvieu-Pareloup.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour

- DECIDE de mettre à disposition à l'association « Egalité sur l'Eau » le centre d'hébergement de la base nautique de la plage d'Arvieu-Pareloup, du 1^{er} juin au 15 septembre 2020,
- DECIDE de demander à l'association le remboursement des frais de fonctionnement (eau et électricité) calculé en fonction des relevés de compteurs,
- DEMANDE à ladite association, le reversement à la commune de 50% des recettes nettes

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL DES INFIRMIERES

Laurent Wilfrid ne participe pas au vote

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la mise en disposition d'une pièce pour la permanence des infirmières libérales au local de santé situé avenue de la Poste à Arvieu.

Cette mise à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2019, il convient de la renouveler. Il rappelle le montant du loyer annuel fixé à 300 € auquel il faut rajouter 100 € de charges.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la poursuite de cette mise à disposition.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour DECIDE de la mise à disposition d'un local de permanence des infirmières libérales d'Arvieu, au local de santé situé avenue de la Poste, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée d'un an, FIXE le montant de la location à 300 € pour l'année et un forfait de 100€ pour les charges, AUTORISE monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL A LA PEDICURE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la mise à disposition d'une pièce au local santé à Mme Myriam RIGAL, pour son activité de pédicure.

Cette mise à disposition arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2019, il convient de la renouveler. Il rappelle le montant du loyer annuel fixé à 150 € auquel il faut rajouter 50 € de charges.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la suite de cette mise à disposition.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour DECIDE de mettre à disposition de madame Myriam RIGAL, une salle du local santé, à compter du 1^{er} décembre 2019 et pour une durée de 1 an, FIXE le montant du loyer annuel à 150 €, le montant des charges à 50 €, couvrant la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, (total 200.00 €) AUTORISE monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL A L'OSTEOPATHE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la mise à disposition d'une salle au local santé situé avenue de La Poste à Arvieu.

Cette mise à disposition arrive à échéance le 29 février 2020, il convient de la renouveler. Il rappelle le montant du loyer fixé à 300 € auquel il faut rajouter 100 € de charges.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la poursuite de cette mise à disposition.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour DECIDE de mettre à disposition de monsieur Axel MICHEL, une salle du local santé, à compter du 1^{ER} mars 2020 et pour une durée d'un an, FIXE le montant du loyer annuel à 300 €, le montant des charges à 100 €, AUTORISE monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- **Comité d'Animation / Festival Folklorique du Rouergue** – monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de subvention pour l'accueil de groupes folkloriques le 2 août prochain lors de la fête des estivants à Arvieu. La demande porte sur un montant de 950€ à verser au comité d'animation, qui payera directement le festival folklorique. L'assemblée donne un accord de principe à cette demande.
- **Aménagement du local de Caplongue** – monsieur le maire informe de la demande de M. Claude ALMERAS qui, pour le compte d'un groupe d'habitants de Caplongue, propose d'isoler bénévolement le local « préau de Caplongue » si la commune paye l'achat de matériel. Compte tenu de la vétusté de ce local, et vu le montant raisonnable des deux devis présentés pour les fournitures (413€ TTC), le conseil municipal donne son accord (13 voix pour, 1 contre) à cette proposition.
- **Relais d'Assistante Maternelle** – monsieur le maire informe les élus de la réouverture du RAM à Arvieu, un mercredi matin sur deux, par Séverine NESPOULOUS, animatrice.
- **Médiathèque – opération désherbage de livres** - Cette opération consiste à retirer des rayonnages les documents qui ne peuvent plus être proposés au public. Il est ensuite organisé une petite bourse aux livres, lors de certains marchés d'été, où la recette revient à l'association Teriya Mali et/ou au Club Bidouille. Il est spécifié que cette bourse aux livres peut être ouverte à d'autres associations locales.
- **2° édition Eco-Idées** – elle aura lieu au Jardin d'Arvieu, le 6 juin prochain – stands, divers ateliers de pratiques écologiques, repas, conférence... Le Conseil Villageois transition, organisateur de cette journée, demande à la commune un budget maximum de 500 € pour cette manifestation. Un accord de principe est donné, en privilégiant l'attribution de cette aide à une association, qui ferait le relais. Le prochain conseil municipal décidera de la manière dont cette aide sera versée.
- **Cantine scolaire** – monsieur le maire fait part à l'assemblée de la loi EGALIM qui impose aux cantines scolaires de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien. Sachant que cette mesure suscite de nombreux débats, l'Adm propose aux communes de signer une motion pour permettre de marquer la désapprobation, pour ensuite demander le retrait de cette obligation. Après discussion, l'assemblée décide de voter cette motion : 12 pour, 1 contre, 1 abstention.
- **Aménagement du Jardin d'Arvieu** – Vincent BENOIT rappelle à l'assemblée que plusieurs rencontres ont eu lieu avec des élus et divers utilisateurs du jardin, pour mener une réflexion sur l'aménagement de celui-ci, notamment sur la signalétique des différents lieux, aire de jeux, de pique-nique... Il propose de déléguer à un privé la réalisation d'une étude (d'un budget d'environ de 1500€) qui pourrait être prise en charge à 50% par Laëtis et 50% par la commune. Le conseil municipal donne son accord à cette proposition (13 voix pour, M. Vincent BENOIT s'abstient).
- **Projet de Montfranc** – Monsieur le maire rappelle la mise en place par la Région Occitanie du vote Citoyen concernant le projet du château de Montfranc. Ce projet est porté par la société Laponia (Benoit MONTELS) accompagnée par la Scop Laëtis et la société Belleville. Monsieur le maire informe qu'il se rend le lendemain à Najac pour défendre le projet auprès de l'Adefpat. Il est indiqué qu'une visite du château aura lieu le 6 juin, lors de la journée Eco-idée.
- **Conseil école** – Cécile COSTES-MARTY fait un résumé du dernier conseil d'école. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2020 : 43 élèves actuellement, 8 départs, 4 arrivées, un total de 39 élèves à la rentrée de septembre 2020. Le conseil d'école s'est positionné favorable au maintien de la semaine à 4 jours. Une rencontre avec le traiteur aura lieu le mercredi 4 mars à 11h.
- **Wifi public** – Charles FIRTION informe les élus qu'une rencontre a eu lieu avec M. Stéphane Fourcadier – un pré-devis est en cours.
- **Elections municipales** – monsieur le maire propose aux élus de s'inscrire au planning de tenue du bureau de vote pour le 1^{er} tour du 15 mars prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h27.